

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**PREMIÈRE COMMISSION, 1322^e
SÉANCE**

Jeudi 31 octobre 1963,
à 10 h 40

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 26 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question du désarmement général et complet:</i>	
<i>rapport de la Conférence du Comité des dix-</i>	
<i>huit puissances sur le désarmement (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	63

Président: M. C. W. A. SCHURMANN
(Pays-Bas).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (A/5408-DC/207, A/5488-DC/208) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. ALI (Pakistan) retrace l'histoire des débats sur la cessation des essais nucléaires et sur la question du désarmement général. L'accroissement du nombre des Membres des Nations Unies a mis graduellement au premier plan les craintes des puissances non atomiques, particulièrement des petits pays situés dans les zones de tension; leurs efforts n'ont cessé de constituer une pression sur les puissances nucléaires. C'est au 20 septembre 1961 que remonte le premier pas important accompli dans la voie d'un accord de désarmement: la déclaration commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement^{1/} démontre en effet que les deux principales puissances nucléaires avaient la volonté sincère de désarmer et elle offrait une base utile en vue de négociations futures. Le Comité des dix-huit puissances a été établi et a suivi les recommandations de la résolution 1722 (XVI) de l'Assemblée générale. Il a permis à ces deux puissances d'exposer leurs conceptions quant à la marche à suivre pour arriver à un désarmement général et complet; il a permis également aux autres membres d'élargir le terrain d'entente entre les principales puissances nucléaires. Les nombreuses séances que le Comité a tenues en 1962 et en 1963 ont porté en partie sur divers aspects intéressants la première étape d'un processus de désarmement général, ainsi que sur la question du désarmement nucléaire. Bien que la plupart des désaccords entre les principales parties intéressées n'aient pu être résolus, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont néanmoins signé, le 20 juin 1963, un accord sur l'établissement d'une ligne de communication directe entre les deux gouvernements

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879.

pour utilisation en cas d'urgence. D'autre part, le mouvement en faveur de la création de zones dénucléarisées n'a fait que s'intensifier; après les pays d'Afrique, qui avaient réclamé dès 1961 la dénucléarisation du continent africain, l'Union soviétique a proposé de dénucléariser les Etats compris dans la zone méditerranéenne, tandis que le Brésil et le Mexique demandaient la dénucléarisation de l'Amérique latine. Le Mexique a proposé en outre un projet de traité interdisant de mettre sur orbite ou de placer des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique^{2/}. Enfin, à la suite de la conclusion du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, le Comité des dix-huit puissances s'est attaché à la question de mesures connexes et à l'étude d'autres sujets pouvant donner lieu à négociations.

2. Après avoir énuméré dans leurs grandes lignes les dernières positions des trois principales puissances nucléaires au sujet du désarmement, positions qu'elles ont réaffirmées en séance plénière à la présente session de l'Assemblée générale, M. Ali fait le bilan de ce qui a été accompli et de ce qui peut être réalisé dans un proche avenir. Il se félicite tout d'abord du traité de Moscou, tout en regrettant son caractère partiel; il espère que les parties intéressées ne ménageront aucun effort, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan politique, pour arriver à un accord total. En deuxième lieu, l'accord intervenu au sujet de l'installation d'une ligne de communication directe entre Washington et Moscou donne certaines garanties contre des erreurs de calcul dues à un mauvais fonctionnement des communications; le Comité des dix-huit puissances doit maintenant préconiser l'adoption d'autres mesures destinées à réduire le risque de guerre par accident ou erreur de calcul. Troisièmement, le représentant du Pakistan se félicite de ce que l'Union soviétique et les Etats-Unis se soient engagés à ne pas placer d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, assurant ainsi que l'espace ne servira qu'à élargir le champ des connaissances humaines.

3. Sans doute est-il logique que le Comité des dix-huit puissances se soit préoccupé d'abord de questions intéressantes les engins nucléaires. Il ne faudrait pas qu'il néglige pour autant ses efforts en vue d'assurer une réduction des armements de type classique. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les budgets militaires des pays du monde pour mesurer l'énormité des sommes consacrées aux armements de type classique. Ces dépenses imprudentes sont particulièrement tragiques dans le cas des pays en voie de développement, dont les ressources devraient être employées à élever le niveau de vie de leurs

^{2/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1963, document DC/208, annexe I, sect. N (ENDC/98).

populations. Il est donc essentiel pour ces pays qu'on arrive à un accord sur la réduction des armements classiques; ainsi cessera la course aux armements qui compromet leur sécurité et les empêche de poursuivre leurs réalisations constructives.

4. D'autre part, le Pakistan a déjà souligné combien il est nécessaire que les Etats Membres se conforment au système de garanties mis au point par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Aucun Etat Membre ne devrait être libre d'exécuter son programme nucléaire sans se soumettre à l'inspection de cette institution. Il est difficile de comprendre pourquoi des Etats qui professent leurs intentions pacifiques dans ce domaine et proclament sans cesse leur horreur des armes nucléaires répugnent à accepter le système de garanties de l'Agence; il faut espérer qu'ils reviendront sur leur position.

5. Enfin, si éloigné que puisse être encore l'objectif du désarmement général et complet, il convient dès à présent d'offrir des solutions constructives pour assurer le maintien de la paix dans un monde désarmé. La délégation pakistanaise estime que la notion d'une force des Nations Unies est indispensable à la réalisation même d'un désarmement général et complet. Elle ne se dissimule certes pas les difficultés d'ordre politique, technique et administratif que soulève cette question et elle souhaiterait qu'on procède à une étude approfondie de ces problèmes à la lumière de l'expérience acquise lors des deux principales opérations entreprises par les Nations Unies pour maintenir la paix. En attendant, il est essentiel de mettre tout en œuvre pour faire en sorte que l'Organisation puisse intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence. M. Amjad Ali accueille avec satisfaction l'initiative que les pays scandinaves et le Canada ont prise en décidant de former des unités permanentes qui seraient mises, en cas de besoin, à la disposition des Nations Unies.

6. L'humanité se trouve actuellement en présence de trois problèmes majeurs qui doivent être résolus au cours de la présente décennie. Le premier est d'écarter la menace d'annihilation qui pèse sur le monde et qui balayerait tous les bienfaits dont l'homme est redevable à la science et à la technique. C'est à l'homme qu'il appartient de préserver son œuvre, et, comme il se rend compte de la gravité de la situation, il se doit de n'épargner aucun effort pour arriver à une solution. Le deuxième problème est de mettre à la portée de tous les richesses intellectuelles et matérielles qui demeurent encore l'apanage d'une infime minorité. La Décennie des Nations Unies pour le développement, qui vise à satisfaire aux aspirations des populations défavorisées par le sort, ne pourra devenir une réalité que si les pays qui disposent de la puissance et des ressources sont prêts à en faire usage dans l'intérêt de la collectivité humaine. Le troisième problème est plus complexe, car il met en jeu les passions humaines. Il caractérise le dernier stade de l'évolution matérielle; les peuples les plus privilégiés eux-mêmes, lorsqu'ils ont atteint ce stade, ne laissent pas d'éprouver encore un certain sentiment d'insatisfaction. Lorsque l'humanité tout entière se rapprochera de ce stade, ce ne sera pas trop attendre de l'Organisation qu'elle contribue à créer un ordre social qui donne à l'existence humaine un sens plus profond.

7. Du IX^{ème} au XII^{ème} siècle, ce sont les savants, les philosophes et poètes musulmans, héritiers de

l'humanisme grec, qui ont porté le plus haut le flambeau de la civilisation, diffusant partout les fruits de leurs recherches. Les progrès scientifiques s'arrêtèrent ensuite et les historiens n'ont cessé depuis de rechercher la cause de ce phénomène. N'est-il pas possible que ces grands penseurs musulmans aient prévu l'impasse à laquelle aboutirait finalement la longue quête du progrès matériel, qu'ils aient mesuré le danger que la libération de forces échappant au contrôle de l'homme ferait peser sur la plénitude spirituelle de l'humanité, et que, dans leur sagesse, ils aient préféré ne pas poursuivre plus avant? Ce sont leurs successeurs de l'Occident qui ont repris la course, passant de la phase pastorale à la phase industrielle, substituant le synthétique au naturel et créant, par la fission de l'immémorial atome, de nouvelles particules. Le monde va-t-il perdre le contrôle des événements, justifiant ainsi les craintes des humanistes musulmans, ou pourra-t-il mettre à profit les nouvelles connaissances acquises pour sauver la civilisation et assurer le bonheur de l'humanité tout entière? Telles sont les questions qui se posent et tais sont aussi les buts vers lesquels le monde est en marche.

8. M. WINIEWICZ (Pologne) fait observer que quatre ans se seront bientôt écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté sa résolution historique sur le désarmement général et complet, la résolution 1378 (XIV). Cependant, depuis lors, pas une seule fusée nucléaire n'a été détruite et pas une seule ogive nucléaire n'a été démontée. Au contraire, les instruments de destruction sont devenus plus puissants et plus destructeurs encore. Pendant chaque heure qui s'écoule, le monde dépense 14 millions de dollars de plus pour accroître ou perfectionner les armements. Jusqu'ici, les principaux efforts des savants et le gros des ressources ont été monopolisés pour augmenter le potentiel de guerre et non pas pour contribuer au développement de l'humanité. La course aux armements risque de rendre impossible l'expansion économique et d'imposer un tel fardeau aux économies nationales que même les pays les plus riches ne pourront pas le supporter.

9. La course aux armements est particulièrement acharnée dans le domaine des armements nucléaires et crée un danger de guerre beaucoup plus grand que dans le cas des autres types d'armement. En outre, elle renforce la méfiance et augmente les tensions internationales. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que l'opinion mondiale ait accueilli avec un tel soulagement la signature du traité d'interdiction partielle, premier traité dans le domaine des armements nucléaires qui ait été conclu depuis 18 ans de négociations ardues. Toutefois, quelle que soit la valeur — politique, psychologique ou humanitaire — de ce traité, il ne met pas un terme à la course aux armements. Il ouvre simplement la perspective d'un progrès véritable vers d'autres accords qui pourront amener une détente et apporter une solution aux problèmes les plus urgents de l'époque actuelle.

10. Jusqu'ici, le principal obstacle auquel se sont heurtées les négociations de Genève sur le désarmement général et complet a été l'incompatibilité des positions des parties intéressées à l'égard du désarmement nucléaire. Les puissances occidentales, sous-estimant les risques immédiats de guerre nucléaire, ont insisté pour maintenir pendant tout le processus du désarmement une force de frappe nucléaire suffisante pour détruire un adversaire

éventuel. Il est difficile de concilier cette exigence avec le concept du désarmement véritable; en effet, elle peut mettre en marche le mécanisme de destruction, selon un processus irréversible, même à la suite d'une simple erreur de calcul. Etant donné qu'un conflit nucléaire constitue le plus grand danger pour l'humanité, son élimination rapide ou tout au moins sa réduction au minimum est le problème principal, dans le cadre d'un programme de désarmement.

11. Certes, le désarmement nucléaire doit être accompagné du désarmement classique, et des mesures de contrôle adéquates doivent être prises. Le programme de désarmement proposé par l'Union soviétique et appuyé par les pays socialistes tient compte de cette importante nécessité. Après tout, les plans de désarmement classique des deux camps ne présentent pas de divergences substantielles.

12. Quoi qu'il en soit, le désarmement nucléaire reste le problème central et sa solution permettrait de faire des progrès réels vers la paix. Les propositions que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a présentées à la présente session de l'Assemblée générale (1208ème séance plénière) sont de nature à faciliter considérablement la réalisation de cet objectif. En effet, elles prévoient, d'une part, comme le demandent les puissances occidentales, le maintien d'une certaine capacité nucléaire jusqu'à la fin du processus du désarmement, et, d'autre part, elles visent à empêcher toute action offensive au moyen d'armes nucléaires.

13. On peut se demander quel doit être le point de départ de l'effort international en matière de désarmement. Selon la délégation polonaise, il faut commencer par éviter toute action risquant de rendre le désarmement plus difficile et de compliquer encore la situation. Cela signifie qu'aucun facteur nouveau ne doit être créé dans le domaine des armements. En particulier, il faut ne rien faire qui contribue à la diffusion des armes nucléaires et même éviter les mesures politiques qui pourraient mener à un accroissement du nombre des Etats qui contrôlent les armes nucléaires.

14. Malheureusement, en réalité, la zone de danger nucléaire s'étend de plus en plus. Parmi les facteurs qui contribuent à cette expansion, il convient de mentionner le projet de force "multilatérale" de l'OTAN. M.J. Robert Schaezel, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux affaires européennes des Etats-Unis a récemment reconnu que les puissances participantes acquerraient des connaissances dans le domaine de l'art nucléaire. Il n'est donc pas exclu que la République fédérale d'Allemagne puisse entrer dans le "club nucléaire" par la porte de service. La Pologne a trop souffert du militarisme allemand pour envisager cette perspective avec sérénité. Elle sait en outre que c'est Bonn qui, à plusieurs reprises, a fait échouer les tentatives de rapprochement entre l'Est et l'Ouest. Il y a quelque temps, le Gouvernement de la République fédérale, essayant de justifier son adhésion à l'Union de l'Europe occidentale et à l'OTAN, a déclaré qu'il avait accepté des restrictions considérables en matière d'armements et qu'il se soumettrait en ce domaine au contrôle de ses alliés occidentaux. En fait, il s'est servi de sa qualité de membre de l'alliance occidentale pour augmenter ses armements.

15. Les interdictions et limitations "absolues" qui avaient été imposées à la République fédérale d'Alle-

magne ont été levées successivement. En même temps, les visées nucléaires de ce pays se sont peu à peu précisées. Dès 1958, le gouvernement de Bonn a réclamé des véhicules d'armes nucléaires, tout en niant qu'il souhaitait avoir à sa disposition des ogives nucléaires. Puis, en 1961, il a demandé à participer aux décisions concernant l'utilisation des armes nucléaires. On est donc en droit de penser que la création de la force multilatérale nucléaire donnerait à la République fédérale non seulement la possibilité de participer à l'élaboration de la stratégie nucléaire, mais aussi la copropriété et le contrôle partiel des armes nucléaires. De plus, le Gouvernement de la République fédérale a clairement indiqué que le principe de l'unanimité des membres de la force multilatérale en ce qui concerne l'utilisation des armes nucléaires devrait être révisé à l'avenir. Or, modifier ou affaiblir ce principe est un des moyens de parvenir au contrôle indépendant de ces armes. Qui plus est, le chancelier Adenauer, avant de prendre sa retraite, a déclaré, dans une interview accordée au journal le Figaro, que son pays pourrait participer à la fois à la force multilatérale de l'OTAN, comme le proposent les Etats-Unis, et à une force nucléaire européenne, comme le propose la France, ce qui montre bien que la République fédérale entend utiliser tous les moyens possibles pour se procurer des armes nucléaires. Il est difficile de croire, dans ces conditions, que ce gouvernement se contente de jouer un rôle de simple observateur dans le dispositif nucléaire de l'OTAN.

16. On sait que la force multilatérale est présentée à l'opinion publique comme un moyen efficace d'empêcher le contrôle indépendant des armes nucléaires par les gouvernements qui ne possèdent pas encore ces armes. Or, M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a déclaré, selon le correspondant à Washington du journal The Times de Londres, que son pays sera disposé à reconsidérer la question du contrôle des armes nucléaires lorsque l'Europe pourra s'exprimer d'une voix unanime. On peut se demander quelle est cette Europe qu'il envisage: serait-ce une Europe occidentale influencée politiquement, économiquement et même militairement par la République fédérale d'Allemagne, dont le rôle dans l'alliance occidentale ne cesse de grandir? Dans ces conditions, il faut répéter que tout octroi direct ou indirect d'armes nucléaires à la République fédérale ne peut que produire une réponse adéquate de la part des Etats qui se sentent menacés, de ce fait, malgré leur désir de coopérer à la détente et de favoriser la coexistence pacifique.

17. Il est douteux que, même à l'Ouest, on puisse justifier par des arguments militaires la création de la force multilatérale. Personne n'ignore que le potentiel nucléaire existant dépasse de loin les besoins stratégiques, réels ou imaginaires, des puissances occidentales. Dans la presse occidentale, on considère couramment la force multilatérale comme un expédient politique. On sait en outre que plusieurs pays de l'OTAN ont judicieusement refusé de participer à ce projet et que des experts militaires occidentaux ont insisté sur le danger que la force multilatérale présentait en tant que facteur de provocation.

18. Il semble évident que la nouvelle formule de propriété nucléaire tend à affaiblir l'impulsion positive qu'avait créée le traité de Moscou. La

réduction et surtout la suppression de la force multilatérale envisagée pourraient être efficacement entravées par chacun des participants. Dès maintenant, les dirigeants de l'Allemagne occidentale se réservent le droit de veto à l'égard de toute décision de retirer de ce pays les contingents militaires et les installations de missiles nucléaires qui s'y trouvent.

19. Il est paradoxal que le concept d'une force multilatérale se développe au moment où tant de pays, dans différentes régions du monde, renoncent aux armes nucléaires et réclament l'arrêt de la compétition nucléaire. La situation internationale n'est pas pire aujourd'hui qu'à l'époque où la République fédérale d'Allemagne a accepté de limiter ses armements. Il n'y a aucune preuve d'une menace d'attaque contre la République fédérale. C'est le contraire qui est vrai: c'est précisément la politique de ce pays — en particulier ses revendications territoriales — qui soulève des inquiétudes. Les armements nucléaires, sous une forme ou sous une autre, ne peuvent que faciliter la réalisation des objectifs politiques de Bonn. De toute façon, il n'est de l'intérêt de personne de déposer la semence nucléaire en Europe centrale, région qui doit déjà faire face à tant de graves problèmes politiques.

20. C'est dans cet esprit que le Gouvernement polonais a présenté en 1958 une proposition, connue sous le nom de plan Rapacki, qui prévoyait la création d'une zone dénucléarisée en Europe centrale. De nombreux pays se sont prononcés en faveur de cette proposition, et l'Union soviétique s'est déclarée prête à donner à la zone dénucléarisée des garanties appropriées, mais la République fédérale d'Allemagne s'y est opposée. Cependant, il est certain que la mise en œuvre du plan Rapacki contribuerait à réduire la tension, à renforcer la sécurité et à favoriser la solution pacifique du problème allemand. D'ailleurs, le principe de la dénucléarisation prend de plus en plus d'ampleur et l'on a déjà proposé de créer des zones dénucléarisées dans d'autres régions du monde. Toutefois, c'est dans une région telle que l'Europe centrale que la création d'une zone dénucléarisée aurait une importance significative et contribuerait le plus à écarter le danger nucléaire et à faciliter l'accord sur le désarmement général et complet. M. Winiewicz rappelle à cet égard les principaux éléments du mémorandum que la Pologne a présenté à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement le 28 mars 1962 et qui prévoit notamment que le plan sera exécuté en deux étapes: premièrement, interdiction d'augmenter le nombre des armes nucléaires et des fusées et de créer de nouvelles bases; deuxièmement, élimination de ces armes et fusées, et réduction des forces armées et des armements de type classique. Ces mesures seraient assorties d'un contrôle efficace et tiendraient compte de la nécessité de maintenir l'équilibre militaire. Etant donné l'intérêt croissant que suscite la question, il serait utile d'énoncer les principes généraux qui devraient régir la création de zones dénucléarisées. La délégation polonaise se réserve le droit de revenir ultérieurement sur cette question.

21. Le Comité des dix-huit puissances pourrait également examiner d'autres mesures connexes, telles que la diminution des risques de guerre par accident ou attaque par surprise, la réduction des effectifs militaires et celle des dépenses budgétaires d'ordre militaire. Parmi ces mesures, une des plus importantes serait la conclusion d'un pacte de non-agression

entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique nord et les Etats parties au Traité de Varsovie. Un tel pacte renforcerait la confiance mutuelle, réduirait les risques de conflit armé et favoriserait l'établissement de consultations en vue de la réduction et, ultérieurement, de l'élimination des possibilités matérielles de déclencher une guerre.

22. Etant donné que c'est au Comité des dix-huit puissances qu'il appartient de poursuivre les négociations sur le désarmement et que les résultats obtenus jusqu'à présent sont assez maigres, il y aurait lieu d'envisager une réunion des chefs d'Etat des pays membres du Comité. Cette réunion pourrait fort bien jouer un rôle essentiel dans l'histoire du désarmement. Il faut en effet profiter du climat favorable créé par la conclusion du traité d'interdiction partielle pour réaliser de nouveaux accords, et éviter tout ce qui risquerait de compromettre les réalisations que l'on a déjà accomplies. La délégation polonaise s'engage à n'épargner aucun effort pour atteindre ces objectifs.

M. Csatorday (vice-président) prend la présidence.

23. M. DE BEUS (Pays-Bas) note avec satisfaction que, dans le préambule du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, les puissances nucléaires ont proclamé que leur objectif principal est la conclusion aussi rapide que possible d'un accord de désarmement général et complet sous un strict contrôle international. Quelle que soit l'importance que l'on accorde actuellement aux mesures connexes, seul le désarmement général et complet peut en effet rendre la guerre matériellement impossible.

24. Bien que les négociations de Genève n'aient pas encore permis de parvenir à un accord sur le désarmement général, on constate néanmoins que les parties ont fait des concessions mutuelles, qui ont abouti à un certain rapprochement et augmentent les chances de succès. Le fait que les parties soient d'accord pour conserver des armements nucléaires jusqu'à la fin de la troisième étape — suivant le principe du parapluie nucléaire ou de la dissuasion minimum — afin d'assurer leur sécurité pendant le processus du désarmement, en l'absence d'une force de paix internationale, ouvre de nouvelles perspectives et permet d'espérer que les négociations se poursuivront d'une manière constructive. Si l'Union soviétique accepte le principe de la réduction progressive non seulement des armements de type classique, mais aussi des armements nucléaires, il se peut qu'apparaissent de nouvelles possibilités de nature à faciliter la solution du problème du contrôle international, notamment pendant la première étape.

25. Des difficultés demeurent cependant. Bien que l'Union soviétique ait accepté le principe de la création d'une force de paix internationale, elle ne mentionne pas cette force dans son plan de désarmement général et complet. En outre, elle ne semble pas envisager d'accorder un rôle plus important à l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité, comme si le désarmement devait assurer automatiquement la paix. La délégation néerlandaise espère donc que les prochaines négociations permettront de réaliser des progrès non seulement dans le domaine du désarmement et de la vérification internationale, mais aussi en ce qui concerne le dispositif à établir en vue de renforcer la paix pendant et après le désarmement.

26. S'il est vrai que les récentes réalisations ont donné un nouvel élan aux consultations sur les mesures connexes de désarmement, les diverses mesures de cet ordre qui ont été proposées jusqu'à présent ne semblent pas toutes constituer une base convenable pour les négociations. Certaines d'entre elles tendent en effet à légaliser le partage actuel de l'Allemagne, d'autres visent à la dissolution prématurée de l'alliance de l'Atlantique nord, d'autres enfin rompent l'équilibre des forces et ne pourraient avoir leur place que dans le cadre du désarmement général.

27. Le temps est peut-être venu d'adopter maintenant la déclaration contre la propagande de guerre que le Comité plénier de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement avait approuvée à l'unanimité le 25 mai 1962 et qui n'a pu être adoptée, ensuite, en raison de l'opposition de l'Union soviétique. Malgré sa portée limitée, une déclaration de ce genre pourrait accroître la confiance entre l'Est et l'Ouest. Il serait cependant plus important d'adopter des mesures concrètes de désarmement, comme la création d'un système de postes d'observation fixes en vue de prévenir une attaque par surprise. Le Gouvernement néerlandais espère que l'on parviendra à un accord à cet égard et que l'on ne compromettra pas les chances de succès en combinant cette proposition avec des mesures de désarmement régional. Il devrait être possible également de parvenir à un accord sur des mesures internationales en vue de prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires, conformément à la résolution que l'Assemblée générale a adoptée à cet égard lors de la seizième session [résolution 1665 (XVI)]. En outre, il faut espérer que le Comité des dix-huit puissances s'occupera à nouveau des moyens de limiter le danger d'une guerre involontaire afin que l'établissement de la ligne de communication directe entre Washington et Moscou puisse être complété par d'autres mesures du même ordre. Enfin, la récente résolution dans laquelle l'Assemblée générale engage tous les Etats à s'abstenir de mettre sur orbite des armes de destruction massive [résolution 1884 (XVIII)] semble marquer, pour l'instant, les limites d'un accord international réaliste sur la question. Si les parties parvenaient en outre à s'entendre sur les principes juridiques qui doivent régir la coopération pacifique dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, on pourrait établir à cet égard un nouveau régime politique analogue à celui qui existe pour l'Antarctique.

28. Etant donné la complexité des problèmes qui restent à résoudre, il faut se garder de se laisser aller à un optimisme exagéré sur la foi des accords conclus récemment entre l'Est et l'Ouest. Ces accords inaugurent cependant une ère de détente qui devrait encourager les pays à aborder avec une ardeur nouvelle les nombreuses difficultés qui subsistent.

29. M. STELLE (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, constate avec regret que, chaque fois qu'on examine la question du désarmement, les délégations communistes ne manquent pas de lancer des accusations contre la prétendue

politique militariste de la République fédérale d'Allemagne, contre les Etats-Unis et contre la politique de défense de l'OTAN. Il voudrait en particulier corriger certaines allégations fallacieuses qui ont été formulées par les représentants de l'Union soviétique et de la Pologne à l'égard de la République fédérale d'Allemagne. Cet Etat est en effet véritablement démocratique et sincèrement attaché au maintien de la paix en Europe et dans le monde. Membre loyal de la structure défensive de l'OTAN, qui protège l'intégrité du monde libre, il a montré plus qu'aucun autre pays les intentions pacifiques de sa politique étrangère. En 1954, la République fédérale d'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer d'armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques. En outre, elle a renoncé unilatéralement à disposer de ses propres forces de combat en plaçant toutes ses forces armées sous l'autorité internationale de l'OTAN. Enfin, elle a déclaré qu'elle s'abstiendrait de recourir à la force à des fins politiques et s'est toujours prononcée en faveur d'un désarmement contrôlé. Il est donc difficile de comprendre comment on peut accuser la République fédérale d'Allemagne de poursuivre une politique militariste.

30. On a prétendu que la création d'une force nucléaire multilatérale dans le cadre de l'OTAN aboutirait à une plus large diffusion des armes nucléaires. Or, cette mesure n'aura pas pour effet de mettre des armes nucléaires à la disposition de la République fédérale d'Allemagne ou d'aucun autre pays.

31. Il est regrettable que, par leurs accusations injustifiées, les délégations communistes ressuscitent l'ancien climat de guerre froide, qui détourne l'attention des travaux constructifs que la Commission est appelée à réaliser. M. Stelle tient donc à faire écho à l'appel lancé par M. Fedorenko, représentant de l'Union soviétique, pour que le souffle glacial de la guerre froide ne risque pas de refroidir le climat plus clément créé par la conclusion du traité de Moscou.

32. M. NOVIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) se réserve le droit de répondre comme il convient au représentant des Etats-Unis, qui a pris la défense des revanchards fascistes et militaristes de la République fédérale d'Allemagne.

33. M. WINIEWICZ (Pologne) se réserve le droit de répondre ultérieurement au représentant des Etats-Unis et regrette que celui-ci n'ait pas attendu d'avoir examiné plus attentivement l'intervention de la délégation polonaise avant de formuler ses observations. Il tient cependant à signaler que, d'une part, la délégation polonaise n'a nullement identifié la politique du Gouvernement des Etats-Unis à celle du gouvernement de Bonn et que, d'autre part, les arguments du représentant des Etats-Unis n'ont en rien dissipé les craintes que suscite l'introduction d'armes nucléaires en Europe centrale.

La séance est levée à 12 h 15